

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN

71800

La Chapelle-sous-Dun

71140

Châteauneuf

71170

Chassigny-sous-Dun

71170

Coublanc

71340

Fleury-la-Montagne

71340

Iguerande

71110

Ligny-en-Brionnais

71340

Mailly

42750

Maizilly

71340

Saint-Bonnet-de-Cray

42750

Saint-Denis-de-Cabanne

71740

Saint-Edmond

71110

Sainte-Foy

71170

Saint-Igny-de-Roche

71110

Saint-Julien-de-Jonzy

71800

Saint-Laurent-en-Bionnais

71740

Saint-Martin-de-Lixy

71110

Saint-Martin-du-Lac

71740

Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

42190

Saint-Pierre-la-Noaille

71110

Semur-en-Brionnais

71740

Tancon

71800

Vauban

### **COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE**

Elle a eu lieu le **Mercredi 17 septembre 2025 à 09 h 30**, Salle derrière la Mairie à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, sur convocation et sous la présidence de **Madame Isabelle LAGOUTTE, Présidente du Syndicat.**

#### ***Participaient à cette assemblée :***

Mesdames et Messieurs les délégués formant la majorité des membres en exercice, désignés ci-dessous :

M. GUILLARD Noël : La Chapelle sous Dun,  
Mrs PRIEUR René, SOUDY Michel : Chassigny-sous-Dun,  
M. CHARNAY Henri : Châteauneuf,  
Mme DIAZ Marie-Isabelle : Coublanc,  
Mmes LAGOUTTE Isabelle, DARSAT Sylvie : Iguerande,  
Mme BORDAT Pascale : Ligny-en-Brionnais,  
Mme POPELIN Maryse : Mailly,  
Mmes DEHAVANNE Céline, M. DEMURGER J. François : Saint-Denis-de Cabanne,  
M. PERRET André : Saint-Edmond,  
M. EDOUARD Raymond : Sainte-Foy,  
M. BESSON Daniel : Saint-Igny-de-Roche,  
Mme LAGOUTTE Noah : Saint-Julien-de-Jonzy,  
Mrs PERRUCAUD Patrick, PERRAT Franck : Saint-Martin-du-Lac,  
Mrs. BASSEUIL Roland, LABOURET Christian: Saint-Maurice-lès-Châteauneuf,  
M. LABROSSE Michel : Tancon,  
Mme PICCINI Nicole : Vauban.

#### ***Participaient également :***

Mme PAILLET, M. PARISOT : Cabinet Secundo,  
Mrs. SOUPE, FIGARI : Veolia Eau,  
M. GRIVOT : Entreprise Chavany,  
M. DELORME : Entreprise Pétavit,  
Mme DUARTE : Secrétaire du syndicat,

***Etaient excusés :***

M. BRUN : Entreprise Petavit,  
M. CANNET Michel : délégué de la Chapelle sous Dun (a donné pouvoir à M. GUILLARD Noel),  
Mme BOUCAUD Jeanne : déléguée de Châteauneuf (a donné pouvoir à M. CHARNAY Henri),  
M. MATHIEU Georges : délégué de Fleury-la-Montagne,  
Mrs. PERRET Jacky, Vernay Philippe : délégués de Saint-Bonnet-de-Cray,  
M. MURARD Gilles : délégué de Saint-Edmond,  
Mme KAMINSKI Laurène : déléguée de Saint-Julien-de-Jonzy,  
M. MORIER Yves: Saint-Pierre-la-Noaille,  
M. GRIZARD Jean-François : délégué de Vauban,

***Etaient absents :***

M. FRUCTUS Rémy : délégués de Coublanc,  
Mme DURIX Agnès : déléguée de Fleury-la-Montagne,  
M. BAS Richard : délégué de Ligny-en-Brionnais,  
Mme GOMBERT Nicole : déléguée de Mailly,  
Mme LEBEAU Colette, M. DUHEZ Didier : délégués de Maizilly,  
M. BENOIT Richard : délégué de Sainte-Foy,  
M. REGARD Frédéric : délégué de Saint-Igny-de-Roche,  
Mrs. BARNAY Eric, AUGAGNEUR Bernard : délégués St-Laurent-en-Brionnais,  
Mmes NEVERS Anne, CHARTON Pascale : déléguées de Saint-Martin-de-Lixy,  
Mme MONTET Evelyne : déléguée de Saint-Pierre-la-Noaille,  
Mrs. ANTARIEU François, PASCAL Gilles : délégués de Semur-en-Brionnais,  
M. COPIER Stéphane : délégué de de Tancon,

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance, accueille les participants.

Puis, elle passe à l'ordre du jour.

**D) APPROBATION COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2024 :**

N'appelant pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **II) COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION EXERCÉE PAR MADAME LA PRÉSIDENTE :**

- **DECISION N° 2025-04 :** Construction du nouveau réservoir d'eau potable de Saint-Julien-de-Jonzy (1000 m³)

Un avis d'appel public à la concurrence et le dossier de consultation des entreprises ont été publiés sur le site dématérialisé [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 19 mai 2025.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le Journal de Saône-et-Loire le 22 mai 2025.

La date limite de réception des offres était fixée au Vendredi 10 Juillet 2025 à 12h. Deux entreprises ont postulé.

Une entreprise locale a été retenue et sera informée mardi 23 septembre 2025.

Par la suite, les pièces du marché pourront être signées, envoyées en préfecture. Et la phase de préparation pourra débuter.

## **III) POINT TRAVAUX :**

Monsieur PARISOT présente l'avancement des travaux.

- **Travaux de renouvellement 2024 :**

Programme terminé. Réception des travaux a eu lieu le 03/09/2025.

Demande de solde transmise au SYDRO71.

- **Travaux de renouvellement 2025 :**

7 antennes terminés. L'antenne de Chassigny-sous-Dun, en attente des essais de compactage. L'antenne de Vauban – du Bourg à l'étang, attente essais de réception.

- Il manque la dernière antenne de Vauban en Bouraillon (présence de CVM). Attente du retour de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne concernant notre demande de subvention pour pouvoir débuter les travaux. Nous devrions avoir un retour de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en Novembre. Si nous n'avons aucune subvention, nous demanderons une subvention par dérogation auprès du SYDRO71 qui subventionnerait l'antenne à 44.5%.
- Une réunion avec les habitants concernés par les tronçons où il y a des CVM est prévue avec Veolia et Madame la Présidente courant Octobre.
- Une extension à Coublanc – chemin de Montreval est prévue. Le bon de commande a été adressé au SIEVS.

- Antenne Hors-Programme – Le ruisseau à Saint-Martin-du-Lac : pose d’une conduite.

- **Travaux de renouvellement 2026 :**

Monsieur PARISOT (Secundo) présente une liste d’antennes pour les années à venir (sur 2-3ans) avec un montant total de 2 292 800 € HT.

Parmi celles-ci, 4 antennes ont été retenues et classées par ordre de priorité : âge des canalisations, nombres de réparations de fuites, indice linéaire de perte sur le secteur concerné qui seront transmis au SYDRO pour une demande de subvention.

- 1- Fleury-la-Montagne – route des rues (tranche 1). Présence de fuites (dont 2 en 2025). Le montant de l’antenne est de 181 000 € HT.
- 2- Fleury-la-Montagne – route des rues (tranche 2). Présence de fuites. Le montant de l’antenne est de 31 000 € HT.
- 3- Coublanc – Le Bourg (tranche 1). Fonte 150. Le montant de l’antenne est de 310 000 € HT.
- 4- Vauban – vers cimetière. Présence de fuites. Le montant de l’antenne est de 83 000 € HT.

Le montant total du programme de renouvellement de 2026 est de 605 000 € HT. Renouvellement de 0.30 % du linéaire de réseau et 0.69 % de branchements à renouveler.

Une demande de subvention sera adressée au SYDRO71 (subvention à hauteur de 44.5%) avant le 15 octobre 2025.

- **Génie-civil : réservoirs :**

- Saint-Marcel (200 m<sup>3</sup>) : La demande de solde de subvention a été adressée au Département.
- Réhabilitation de l’intérieur de la cuve de Saint-Julien-de-Jonzy (1 000 m<sup>3</sup>) : Travaux prévus au printemps 2027.
- Nouvelle cuve de Saint-Julien-de-Jonzy (1 000 m<sup>3</sup>) : Attente d’accord de subvention de l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne. Réservoir sur pieu. Les travaux commenceraient en Janvier 2026.

Le réservoir de 200m<sup>3</sup> sera remplacé par un réservoir de 1000m<sup>3</sup>. Le but étant d’augmenter la capacité à pouvoir approvisionner en eau les communes limitrophes. Permettre de garantir une capacité de stockage en eau s’il y a une coupure de courant et renforcer le secours interservices.

#### **IV) ELECTIONS MEMBRES DU BUREAU :**

M. MERCIER Noel n'est plus délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin et ne peut donc plus faire partie des membres du bureau.

Il est nommé par la commune de Coublanc :

Titulaire :

M. FRUCTUS Rémy

M. BUISSON Jean-François n'est plus délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin et ne peut donc plus faire partie des membres du bureau.

Il est nommé par la commune de Semur-en-Brionnais :

Titulaire : M. ANTARIEU François

#### **V) NOUVELLE ETUDE DU SYDRO :**

Le SYDRO71 commence la révision de son schéma directeur départemental visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de la Saône-et-Loire. Une étude est en cours et a été confiée à un bureau d'étude.

#### **VI) ) SYNDICAT DES RIVIERES : LE SYMISOA :**

Mme DECHAVANNE Céline, directrice du SYMISOA, fait une présentation.

- Le SYMISOA se situe à Pouilly-sous-Charlieu et est un syndicat mixte intercommunal qui a été créé le 1er janvier 2008. L'objectif du SYMISOA est de travailler sur la ressource en eau.

Il recouvre l'intégralité du bassin versant du Sornin, ainsi que, depuis le 1er janvier 2025, celui du Jarnossin et des petits affluents directs de la Loire jusqu'au Merdasson au nord.

Il est composé de :

- 15 élus et 9 salariés,
- 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : La Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, Charlieu Belmont Communauté, Communauté de communes Saône Beaujolais, Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, Communauté de communes de Marcigny. Environ 65 communes pour 40 000 habitants.
- 675 km<sup>2</sup>, 400 km de rivière,

- Le SYMISOA a obtenu le label EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) en janvier 2022.

#### Missions :

- Réduction de la vulnérabilité aux inondations,
- Gestion, surveillance et entretien du système d'endiguement
- Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des événements passés ...
- Préservation, entretien, restauration des milieux aquatiques, en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux,
- Surveillance et gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau (lutte contre les pollutions diffuses : animation, coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, des collectivités, des particuliers,
- Animation, communication (appui technique auprès des élus communication générale, information de la population, actions pédagogiques.)

Le SYMISOA intervient seulement dans les secteurs prioritaires et suivant un objectif d'intérêt général. Le Président n'a aucun pouvoir de police.

- Le contrat de rivière SORNIN – JARNOSSIN préparé entre le SYMISOA et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a été signé pour une durée de 2024 à 2029.

#### L'objectif est de :

- Restaurer les rivières et les zones humides pour préserver la ressource en eau,
  - Le suivi de la qualité de l'eau et du débit des rivières,
  - L'entretien et la restauration des cours d'eau,
  - Le rétablissement de la continuité écologique.
- Les partenaires financiers sont :
    - L'Agence de l'eau,
    - La région Bourgogne-Franche-Comté,
    - Le Département de la Loire,
    - Le Département de la Saône-et-Loire.
    - Les Communautés de communes financent le reste à charge, après déduction des subventions (en fonction du taux de leur population).

- Lors de la prochaine Assemblée Générale, Madame DECHAVANNE nous parlera de la démarche Eau'Défi. Il s'agit de définir une stratégie locale d'adaptation de la gestion de l'eau face aux changements climatiques.

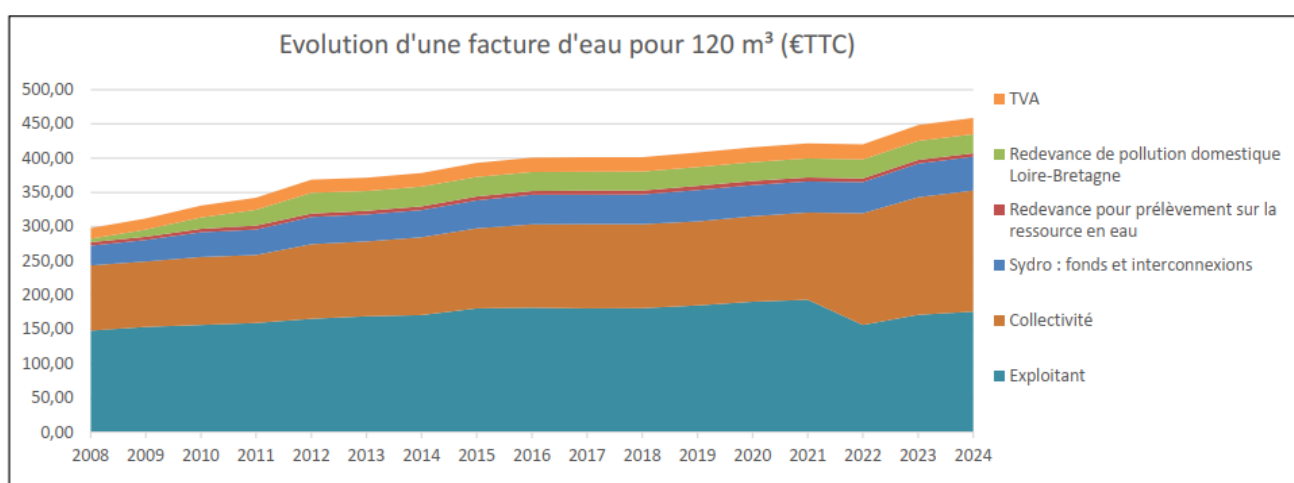
## **VII) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2024**

Ce rapport regroupant les différents éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable est présenté par Madame PAILLET (SECUNDO).

Le rapport adopté par le Comité Syndical, devra être présenté à chaque conseil municipal des communes adhérentes, pour information, avant le 31 décembre 2025.

## **VIII) TARIFICATION SYNDICALE**

### **I.1 HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DES TARIFS**



La facture de 120 m<sup>3</sup> est passée de 297,96 €TTC en 2008 à 484,77 €TTC en 2025.

Pour 1 m<sup>3</sup>, le prix hors taxes et hors redevances est ainsi passé de 2,27 €TTC/m<sup>3</sup> en 2008 à 3,44 €TTC/m<sup>3</sup> en 2025.

### III.2 ESTIMATION DES RECETTES SYNDICALES, HORS TAXES ET REDEVANCES

A partir des volumes consommés répartis par tranche de consommation et des propositions de tarifs pour l'exercice 2026 et suivants, **en considérant que la consommation et les encaissements restent stables**, les recettes du syndicat sont calculées hors taxes et redevances. Elles sont présentées ci-après avec les variations en € par rapport à l'exercice précédent.

|                                                                       | 2025            | 2026            | 2026            | 2026            |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                                                                       |                 | S1              | S2              | S3              |
| <b>MONTANT D'UNE FACTURE DE 85 m3</b>                                 |                 |                 |                 |                 |
| Exploitant                                                            | 152,03 €        | 152,03 €        | 152,03 €        | 152,03 €        |
| Collectivité                                                          | 156,36 €        | 156,36 €        | 157,36 €        | 158,46 €        |
| Sydro : fonds et interconnexions                                      | 34,85 €         | 34,85 €         | 34,85 €         | 34,85 €         |
| Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau                    | 3,74 €          | 3,74 €          | 3,74 €          | 3,74 €          |
| Redevance de pollution domestique Loire Bretagne                      | - €             | - €             | - €             | - €             |
| Redevance consommation Loire-Bretagne                                 | 28,05 €         | 24,99 €         | 24,99 €         | 24,99 €         |
| Redevance performance des réseaux Loire-Bretagne                      | 1,70 €          | 2,66 €          | 2,66 €          | 2,66 €          |
| TVA                                                                   | 20,72 €         | 20,60 €         | 20,66 €         | 20,72 €         |
| <b>Total [€ TTC]</b>                                                  | <b>397,44 €</b> | <b>395,23 €</b> | <b>396,28 €</b> | <b>397,44 €</b> |
| Variation du montant d'une facture de 85 m3 (€)                       |                 | - 2,21 €        | - 1,16 €        | 0,00 €          |
| <b>Variation du montant part syndicale d'une facture de 85 m3 (€)</b> |                 | <b>- €</b>      | <b>1,00 €</b>   | <b>2,10 €</b>   |

|                                               | 2025 | 2026 | 2026    | 2026     |
|-----------------------------------------------|------|------|---------|----------|
|                                               |      | S1   | S2      | S3       |
| <b>EVOLUTION DES RECETTES DU SYNDICAT</b>     |      |      |         |          |
| <b>Variation des recettes du syndicat (€)</b> |      | - €  | 7 000 € | 14 000 € |
| Variation des recettes du syndicat (%)        |      | 0,0% | 0,7%    | 1,4%     |

Après discussion sur les différents travaux à réaliser, il est proposé de statuer sur l'évolution de la part syndicale du prix de l'eau. Une simulation est présentée. Le scénario 3 est retenu.

Et pour la redevance performance de l'Agence de l'eau il est discuté d'affecter un coefficient de majoration de 0.0313 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstenue, les tarifs syndicaux qui sera appliqué au 01/01/2026.

### **IX) RENDEMENT DE RESEAU :**

- Plus de 69 000 m<sup>3</sup> distribués par rapport à 2024,
- 101 fuites (32 sur des conduites, 66 sur des branchements dont 44 sur des postes de comptage, 2 sur des équipements de réseau).
- 69 jours de recherche de fuites



## **X) DELIBERATIONS DIVERSES :**

Décision n°4 : Construction du nouveau réservoir d'eau potable de Saint-Julien-de-Jonzy (1000 m³)

Délibération 2025/09 : Décisions prises par la Présidente par délégation du comité syndical

Délibération 2025/10 : Élection membre du bureau

Délibération 2025/11 : Remplacement d'un délégué titulaire au SIEVS

Délibération 2025/12 : Remplacement délégué au Syndicat Mixte Départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (SYDRO71)

Délibération 2025/13 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024

Délibération 2025/14 : Avant-projet détaillé - programme 2026 / travaux de renouvellement

Délibération 2025/15 : Tarification syndicale / redevances de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Délibération 2025/16 : Travaux d'extension du réseau AEP à Coublanc - chemin de Montreval

Délibération 2025/17 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne – Rechloration Réservoir de Saint-Julien-de-Jonzy 1000m³

Délibération 2025/18 : Demande de subvention auprès du SYDRO71 par dérogation – Antennes de Vauban en Bouraillon (CVM)

## **XI) INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Géoréférencement :**

Accord de subvention reçu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.  
Les travaux vont débute courant Novembre – Décembre 2025.

- **PGSSE :**  
Accord de subvention reçu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.